

Commune de
CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du
6 Mars 2020

Par suite d'une convocation en date du 27 Février 2020, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 6 Mars 2020, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur René HANOT, Maire.

Etaient présents : M. René HANOT, MM. Yannick VASSET, Francis NOLOT, Jean-Pol PASIAN, Florent PEREIRA et Philippe WALD, Mmes Sabine MOINDROT et Catherine JACQUOT, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents excusés : MM. Pascal MENU et Jean DUVAL, Mme Sylvie SANTIN

Absent : /

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

M. Yannick VASSET est désigné pour remplir cette fonction

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération n° 03-2020

Subventions d'équipement versées - durée d'amortissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publiques et aux personnes privées au compte racine 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil.

L'amortissement doit commencer à compter du 1er janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement.

Par souci de simplification, l'amortissement linéaire sera choisi.

Suivant l'arrêté du 29/12/2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14, les modifications suivantes sont à prendre en compte pour déterminer la durée de l'amortissement. En effet, désormais, les durées d'amortissement des subventions versées ne sont plus fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais de la nature du bien subventionné.

Ainsi, les subventions pour des biens mobiliers, du matériel ou des études s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans ; les subventions pour des bâtiments ou des installations s'amortissent sur une durée maximale de 30 ans. Par assimilation, les subventions finançant des routes et des terrains entrent dans cette catégorie. S'agissant des subventions globales pour lesquelles la nature des biens financés en amont de leur versement ne serait pas déterminable, elles s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide que les durées d'amortissement des subventions d'équipement sont fixées comme suit :

- biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
- bâtiments ou installations : 10 ans
- routes et terrains : 10 ans
- subventions globales sans détermination de nature : 5 ans

Délibération n° 04-2020

Vote du compte administratif 2019 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le Trésorier,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE :

de donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

C A BUDGET PRINCIPAL		dépenses	recettes	Solde (+ ou -)
Section De fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	125 496,54 €	122 707,08 €	- 2 789,46 €
	Solde antérieur reporté (002)		162 050,34 €	+ 162 050,34 €
	Excédent ou déficit global			+ 159 260,88 €
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice	38 390,92 €	5 249,51 €	- 33 141,41 €
	Solde antérieur reporté (001)		16 302,00 €	+ 16 302,00 €
	Excédent ou déficit global			- 16 839,41 €
Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	€ 8 618,00		- 8 618,00 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		172 505,46 €	306 308,93 €	133 803,47 €
Résultat de clôture CCAS			1 674,23	135 477,70 €

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 05-2020

Repas des séniors - Bon d'achat pour les personnes qui n'ont pu y assister.

Monsieur le Maire rappelle que chaque début d'année le Conseil Municipal offre aux séniors de plus de 70 ans de la commune, un repas à la Petite Auberge de Châtelraould -Saint - Louvent.

Certaines personnes ne peuvent y assister pour différentes raisons (empêchement, maladie, etc...).

Afin de ne pas les pénaliser, M. le Maire propose de leur offrir en compensation un bon d'achat de 20 €, à prendre au Magasin U de Frignicourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

- * 8 voix pour
- * 0 voix contre
- * 0 abstention

adopte la proposition du Maire et décide de commander 16 bons de 20 €

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6232 du budget de l'exercice.

Délibération n° 06-2020

Vote du compte de gestion 2019 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, par

- * 8 voix pour
- * 0 voix contre
- * 0 abstentions

n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Prévision de travaux - ruelle du moulin :

Des travaux d'entretien s'avèrent nécessaires dans la ruelle du moulin, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Eurovia :

- Dérasement de l'existant, fourniture et mise en œuvre de produit de concassage (chemin de 80ml * 3 ml) : 3 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour la réalisation de ces travaux, aux conditions du devis de l'entreprise Eurovia : 4 200 € TTC.

Les crédits nécessaires seront à prévoir au budget de l'exercice.

Elections municipales du 15 mars 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le scrutin des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2020 prochain. Il convient donc de mettre en place le bureau de vote.

La tenue de vote est établie comme suit :

De 8 h 00 à 10 h 30	De 10 h 30 à 13 h 00	De 13 h 00 à 15 h 30	De 15 h 30 à 18 h 00
- Jean-Pol PASIAN - Philippe WALD	- Yannick VASSET - Florent PEREIRA	- Jean DUVAL - Claude THIEBAULT	- René HANOT - Catherine JACQUOT

Questions et informations diverses :

- Fleurissement :

La plantation des fleurs est prévue le samedi 9 mai 2020.

- Marche verte :

Sabine MOINDROT propose une balade afin de ramasser les déchets, canettes, etc...

- Bibliobus :

Catherine JACQUOT informe le Conseil Municipal qu'un passage à lieu en avril mais se demande s'il faut continuer car il y a peu de lecteurs.

- Signalisation :

Sabine MOINDROT propose de poser un panneau « régime de propriété à droite » à l'entrée du village, afin de rappeler aux automobilistes de ralentir.

Francis NOLLOT informe que ce panneau doit se placer à 150 mètres avant la 1^{ère} priorité.

Un devis sera demandé à multiservices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures